

Circulaire à l'attention des institutions du secteur de la Santé et de l'Aide aux personnes agréées par Vivalis

Bruxelles, le 22 décembre 2025

Objet : Introduction digitale des demandes d'agrément et d'autorisation à partir du 01.01.2026 via la nouvelle plateforme Vivacare.brussels en remplacement de l'outil IRISbox

Direction Santé et Aide aux personnes
Sante-gezondheid@vivalis.brussels

Annexe 1 : Manuel d'utilisation de la plateforme Vivacare.brussels

Madame, Monsieur,

En tant que partenaire du secteur de la santé et du social, nous souhaitons vous informer d'une évolution importante : la digitalisation de nos procédures d'agrément et d'autorisation.

À partir de janvier 2026, la plateforme Vivacare.brussels sera l'outil central pour l'introduction, la gestion et le suivi des demandes d'agréments et d'autorisations au sein de l'administration. Cette nouvelle plateforme remplacera désormais IRISbox, qui ne répondait plus aux besoins actuels.

Par le biais de cette plateforme Vivacare.brussels, nous franchissons une étape vers une gestion plus efficace et une simplification des procédures administratives, conformément au Règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018 établissant un portail numérique unique, ainsi qu'au décret et ordonnance du 25 janvier 2024 de la Commission communautaire française, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune concernant la transition numérique des autorités publiques visant à rendre les administrations communales et régionales entièrement accessibles en ligne.

Grâce à cette nouvelle plateforme, vous pouvez, dans un premier temps :

- Consulter et corriger les informations dont dispose notre administration au sujet de votre institution ;
- Introduire les demandes d'agrément et d'autorisation concernant les activités de votre institution ;
- Compléter les dossiers relatifs aux agréments et aux autorisations ;
- Consulter l'état d'avancement de vos dossiers.



Dans un deuxième temps, vous pourrez prendre connaissance des résultats de vos différentes demandes (décisions ministérielles, rapports de contrôle, avis, etc.). Tout cela garantit une collaboration transparente et efficace avec Vivalis.

Accès à la plateforme [Vivacare.brussels](https://vivacare.brussels)

À partir du 1^{er} janvier 2026, le responsable de votre institution pourra se connecter via <https://vivacare.brussels/login>.

Pour certaines institutions, Vivalis a pris en compte les coordonnées du directeur ou du responsable tel que désigné dans l'application de financement "Curas" d'Iriscare. Cette personne a donc accès à [Vivacare.brussels](https://vivacare.brussels) en tant que gestionnaire d'accès.

Si votre institution n'est pas enregistrée dans Curas, alors le directeur ou le responsable de celle-ci recevra un e-mail distinct via Fedsender afin de transmettre ses coordonnées pour pouvoir lui donner accès à la plateforme.

Plus d'informations et manuel d'utilisation

Cette innovation rendra vos interactions avec notre administration plus simples et plus transparentes.

En effet, nous sommes convaincus que [Vivacare.brussels](https://vivacare.brussels) simplifiera vos processus administratifs.

Nous vous invitons dès lors à utiliser activement cette nouvelle plateforme dès son lancement.

Le manuel d'utilisation ci-joint contient des informations détaillées sur comment:

- Accéder à cette plateforme ;
- Consulter les détails de votre institution;
- Gérer les demandes, les données et les utilisateurs ;
- Introduire et consulter les demandes ;
-

En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: agreements-erkenningen@vivalis.brussels.

Nous sommes à votre disposition pour vous assister dans l'utilisation du portail [Vivacare.brussels](https://vivacare.brussels) et pour répondre à toutes vos questions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nathalie NOËL
Fonctionnaire dirigeante